

Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normandie

Comité Syndical

Séance du 11 février à 9h

DÉLIBÉRATION N°2021-02-04

Compte administratif 2020

Date de convocation : 3 février 2021

Délégués titulaires présents :

- Bertrand BELLANGER, Département de la Seine Maritime
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération
- Bernard LEROY, CA Seine Eure
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération

Délégués titulaires excusés :

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure
Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole
Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle, titulaire

Pouvoirs :

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à M. François DUCHÉ
Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Hubert LECARPENTIER

Secrétaire de séance :

M. Hubert LECARPENTIER

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100

Quorum : 6 élus présents ou représentés

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 8

Pouvoirs : 2

Votants : 10 représentant 99 voix

Exposé des motifs

Le compte administratif 2020 présenté par Monsieur le Président est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante par M. Hubert LECARPENTIER – membre du Comité Syndical – doyen d'âge.

Le compte administratif présenté reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif de l'année 2020 du syndicat mixte de gestion de la Seine normande.

	FONCTIONNEMENT €		INVESTISSEMENT €			RESULTAT DE 2020
	BP 2020	REALISE 2020	BP2020	REALISE 2020	RESTES A REALISER 2020	
DEPENSES	560 132.00	29 767.00	42 000	5 668.80	0	35 435.80
RECETTES		276 132.00		0	0	276 132.00
RESULTATS DE L'EXERCICE		246 365.00		- 5 668.80		240 696.20
REPORT N-1		0		0		0
RESULTAT GLOBAL		246 365.00		-5 668.80		240 696.20

Délibération

Le Conseil syndical, sous la Présidence de M. Hubert LECARPENTIER, doyen d'âge,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la note de présentation synthétique du compte administratif,

Après avoir constaté, pour le vote, le retrait de Monsieur BELLANGER, président du Syndicat mixte,

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2020 et après s'être assuré de sa concordance avec le compte de gestion du Trésorier de la trésorerie de Rouen Métropole,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif de 2020, lors de la séance du comité syndicat du 11 février 2021.

Le président du syndicat mixte
de gestion de la Seine normande



Bertrand BELLANGER